

Points non-inscrits à l'ordre du jour de l'AGO 2025

- *Dans le cadre de la cérémonie des prix éthiques qu'organise chaque année notre association, les adhérents souhaitent-ils que le bureau leur permette d'attribuer un "prix des adhérents" ?*
Contexte : *Les adhérents pourraient proposer des candidats à ce prix des adhérents, en expliquant les motifs de leur proposition, et l'association organiserait un simple sondage auprès des adhérents, pour départager les propositions reçues et éventuellement d'autres ajoutées par le Conseil d'Administration, qui se chargerait également de retirer les propositions indignes ou trop farfelues, en précisant la raison de leur refus à leur auteur, s'il ou elle en fait la demande.*
Les résultats du sondage seront gardés confidentiels par le bureau jusqu'au jour de la cérémonie où sera remis le prix éthique des adhérents.
- *Je me permets de vous contacter concernant deux candidatures que j'ai soumises ces deux dernières années :*
Candidature au comité d'éthique :
J'ai constaté que, malgré l'appel à candidatures récemment publié, je n'ai reçu aucune réponse concernant mes candidatures déposées l'année dernière et celle de l'année précédente. Cette absence de retour me laisse perplexe quant à la transparence du processus.
Candidature pour assister mon référent :
La situation est identique pour cette candidature, pour laquelle je n'ai également reçu aucune information. Je suis conscient que les associations peuvent être confrontées à des dilemmes éthiques complexes. Néanmoins, je reste convaincu que la communication et la transparence sont essentielles pour renforcer la confiance envers ANTICOR, tant en interne qu'envers le public.
- *En vue de la prochaine AG d'Anticor, en tant qu'adhérent du Vaucluse, j'aimerais poser la question suivante : "Le Vaucluse n'est doté d'aucun référent depuis un certain temps. Je vous pose la question pour laquelle le précédent référent dont le travail était de qualité n'est plus en place. Enfin, j'aimerais connaître l'état d'avancement des mesures entreprises afin de lui trouver un remplaçant."*

- *J'ai tenté à plusieurs reprises de m'impliquer plus activement dans la vie de l'association. Étant domicilié dans le Haut-Rhin et n'ayant pas de référent local, je n'ai pas d'activité sur mon secteur. J'ai donc contacté à plusieurs reprises le national afin de proposer mon aide sur divers sujets, dans l'espoir de contribuer à distance (via Teams, Skype, e-mail, etc.). Malheureusement, cela n'a jamais abouti. Je propose donc de lister, par e-mail ou directement sur le site, les groupes de travail recherchant de l'aide et fonctionnant en mode digital plutôt qu'en présentiel.*
Je souhaiterais connaître l'avancement des propositions retenues lors de l'AG 2024
- *Vascularites cérébrales due aux vaccins... Décès à cause d'une Myocardite vaccinale Cher Anticor, J'ai alerté depuis mars 2021 sur les conséquences graves des vaccins covid. En suivant le fil des myocardites, j'ai compris et alerté sur les vaccins pédiatriques qui causent également des myocardites, des décès, et aussi des vascularites. Cette vérité personne ne l'a contredire parce qu'elle est authentifiée. J'ai écrit à maintes personnes y compris tribunal de Paris DGS ministre santé infra.... etc. Il est donc impératif que nous faisions lever abroger l'obligation des 15 vaccins pédiatriques. Il faudrait le mettre à l'ordre du jour. De plus je me demande si la loi décret du janvier 2018 n'est pas anticonstitutionnelle ? Étant donné qu'elle crée une inégalité entre les enfants nés avant et après 1er janvier 2018....*
- *Les décisions tant au plan Départemental que national de l'Ordre des Médecins, - concernant les conditions d'exercice de la médecine durant la période du Covid- concernant l'emprise des laboratoires dans les prescriptions médicales avec les conséquences restrictives appliquées par les Assurances Maladie- l'étrange et inadmissible absence de l'Ordre dans "l'affaire Le Scouarnec" m'interrogent ... Ouvrir une enquête sur le fonctionnement de cet Ordre et sur ses financements me semble opportun, sinon urgent. Merci, j'espère que bien d'autres personnes, préoccupées de retrouver une médecine de qualité et des médecins de confiance feront la même demande. Merci pour tout ce que vous faites pour notre liberté et notre dignité de citoyen.*
- *Il y a deux ans nous avions adhéré à Anticor.*
Nous étions venu à quatre, rencontrer à Nîmes les responsables du Gard.
Mme Pellier était venu nous voir, et nous lui avons remis une clef USB avec tout un dossier concernant notre maire. Il y a matière à étayer votre dossier concernant l'école des mines d'Alès, puisque ce sont les mêmes
Depuis, plus aucune nouvelle, personne ne répond au téléphone et aux messages laissés.
Y a-t-il toujours quelqu'un dans le Gard ?
J'ai renouvelé mon adhésion pour essayer de garder le contact, mais les trois autres sont en attente d'une réponse.
Bien cordialement

- *Lorsqu'une personne d'Anticor porte un dossier, puis l'abandonne parce qu'elle se déporte, que devient le dossier ?*

Le binôme de deux co-référent(e)s Anticor par département a été instauré pour que, en cas de conflit d'intérêt potentiel, l'un(e) se déporte au profit de l'autre.

Mais il n'y a pas que les référents locaux qui sont concernés.

Il faut trouver une solution qui s'appliquerait également aux coordinateurs des commissions, aux membres du Conseil d'Administration, aux juristes salarié(e)s, et aux cas où il n'y aurait qu'un(e) seul référent dans le département.

Anticor devrait donc élaborer, tester et adopter une procédure de désignation rapide d'un(e) remplaçant(e), car sans cela, de nombreux dossiers de valeur pour la lutte anti-corruption seront retirés du circuit.

Quel calendrier proposez-vous pour l'élaboration et la mise en place d'une telle procédure ?

- *Evolutions suivantes du règlement intérieur :*

- *Considérant l'enjeu stratégique majeur que représente la transparence de nos processus démocratique au regard de l'obtention et du maintien de nos agréments*
- *Considérant que les nouveaux adhérent-e-s doivent pouvoir comprendre dès leur arrivée les modalités de désignation à des mandats internes, dans un souci de transparence*
- *Considérant la nécessité pour les adhérentes et les adhérents de se sentir investi dans l'association en ayant notamment la possibilité de se porter candidat à la responsabilité de référent ou de référente d'un groupe local*
- *Considérant que le renouvellement des référent-e-s par « tacite reconduction » peut perdurer mais que l'on peut éviter les biais nuisibles d'une désignation « à vie »*
- *Considérant par ailleurs que le mode de désignation actuel des référentes et référents donne satisfaction et n'a pas à être modifié*
- *Considérant que la proposition ci-dessous ne nécessite pas de changement des statuts*

Nous proposons les aménagements suivants au règlement intérieur :

- *Tous les trois ans un appel à candidature aux responsabilités de référent-e est adressé groupe local par groupe local à tous les adhérent-e-s du groupe remplissant les conditions d'ancienneté nécessaires pour cette responsabilité..*
- *Cet appel à candidature peut être simultané pour tous les groupes locaux ou groupe par groupe et selon des temporalités différentes. Cet appel comprend une date limite pour se porter candidat*
- *Le processus de désignation actuel reste identique sur la base des candidatures reçues*
- *Les référent-e-s sortants à nouveau candidat sont dispensés des formalités administratives mais fournissent un bilan d'activité succinct des trois dernières années pour accompagner leur candidature (nombre de réunions d'adhérent-e-s, de réunions publiques, de signalements....).*